



Mission pour les initiatives
transverses et
interdisciplinaires

Mobilité interdisciplinaire immersive

Appel à projets 2024

La Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires (MITI) porte de nombreuses actions visant à favoriser l'interdisciplinarité au CNRS. Afin de compléter ses différents outils, la MITI lance l'Appel à Mobilité Individuelle de courte durée. Cet appel vise à aider l'émergence de nouvelles thématiques et de nouvelles collaborations entre scientifiques de disciplines variées. Les mobilités de plusieurs semaines doivent permettre l'initiation aux méthodologies différentes, l'acquisition de compétences complémentaires, ou l'élaboration commune de protocoles ou projets innovants.

Cet appel s'adresse aux chercheurs ou chercheuses titulaires au CNRS qui souhaitent développer des projets interdisciplinaires résolument novateurs requérant des interactions continues avec une équipe ou une personne d'une autre discipline. La MITI peut soutenir l'immersion de courte durée dans le laboratoire du partenaire.

Cette mobilité individuelle peut concerner des durées de 3 semaines à 3 mois. Pour être éligible vous devrez être chercheur ou chercheuse titulaire au CNRS depuis au moins 4 ans. Votre projet doit correspondre à une rupture de thématique par rapport à votre parcours scientifique. Le projet devra viser l'émergence d'une dynamique interdisciplinaire visible. Le laboratoire de votre partenaire doit avoir une affiliation d'institut principal différente de votre. La mobilité dans une autre région sera un atout supplémentaire.

L'interdisciplinarité, la prise de risque, le caractère exploratoire ou l'acquisition de nouvelles compétences seront les critères clefs de la sélection des projets. Le projet doit présenter en 7 pages maximum les motivations pour la mobilité thématique, les objectifs scientifiques du séjour, le caractère interdisciplinaire, les collaborations envisagées, les résultats attendus, la méthodologie employée. Les projets pourront être soutenus à hauteur de 10 k€, pouvant atteindre 15 k€ si le laboratoire d'accueil se trouve dans une zone géographique différente du laboratoire d'appartenance.

Critères d'éligibilité

- Le projet doit être porté par un chercheur ou une chercheuse titulaire, appartenant à une unité du CNRS (CR, DR) dont le recrutement est intervenu il y a au moins 4 ans
- La signature de la directrice ou du directeur d'unité du porteur ou de la porteuse du projet est requise.
- Le laboratoire d'accueil devra fournir une lettre d'invitation ou d'accord.

Évaluation des projets

- L'interdisciplinarité, la prise de risque, la rupture et le caractère exploratoire du projet seront les critères clefs pris en compte dans la sélection des projets.
- Les projets sont évalués par un comité scientifique constitué par la MITI et représentant les dix instituts du CNRS. Les lauréats et les lauréates sont individuellement contactés à l'issue de l'arbitrage, soit environ 2 mois après la date limite de dépôt des candidatures.

Modalités financières et de candidature

Les projets seront construits sur des durées de 3 semaines à 3 mois avec un financement maximum de 10k€, voire 15 k€ si le laboratoire d'accueil est situé sur un site géographique différent du laboratoire d'appartenance

La demande budgétaire ne peut concerner que des dépenses de mission, de fonctionnement (hors équipement informatique et bureautique standard), d'équipement et de prestation de service en lien avec le projet. Aucun financement de ressources humaines ne peut être accordé.

Le recours aux équipements informatique et bureautique (ordinateurs, nœuds ou heures de calcul, etc.) des laboratoires et/ou des moyens nationaux est recommandé, et chaque demande de dérogation devra être argumentée.

Les crédits destinés à l'exécution du projet, de type subvention d'Etat (SE) doivent être entièrement consommés à la date de la clôture de l'année budgétaire fixée par le CNRS, et ceci quel que soit le moment de la notification. Aucune dérogation ne pourra être accordée.

Les lauréats et lauréates s'engagent à participer à un colloque d'échange, organisé par la MITI en fin d'année 2024.

Il est demandé aux lauréates et lauréats de mentionner le financement obtenu (Ce projet a obtenu le soutien financier du CNRS à travers les programmes interdisciplinaires de la MITI ; This project has received financial support from the CNRS through the MITI interdisciplinary programs) dans toute production scientifique et de déposer cette production systématiquement dans une archive ouverte, de préférence HAL.

Calendrier

- 7 novembre 2023 : lancement de l'AAP
- 9 janvier 2024 : clôture du dépôt des candidatures
- février-mars 2024 : arbitrage

Contact : Raphael Thon miti.contact@cnrs.fr

Pour déposer une candidature

Le porteur ou la porteuse du projet doit déposer sa candidature dans l'application Limesurvey.
La candidature se fait en deux temps :

1) Inscription au questionnaire

- Cliquer sur le lien suivant :
<https://survey.miti.cnrs.fr/limesurvey/index.php/681192?lang=fr>
- Renseigner vos nom, prénom et courriel
- Vérifier que vous avez reçu un mail automatique d'inscription contenant un lien personnalisé vers le questionnaire (Attention : pensez à regarder dans vos spams et messages indésirables ; cette inscription au questionnaire ne vaut pas candidature à l'AAP.)

2) Candidature

- Cliquer sur le lien personnalisé qui vous a été envoyé dans le courriel de confirmation d'inscription
- Télécharger depuis la page dédiée à cet AAP sur le site de la MITI le formulaire de candidature à compléter
- Remplir toutes les rubriques du questionnaire en ligne (possibilité de le faire en plusieurs étapes)
- Joindre à la fin du questionnaire en ligne, en format pdf, le formulaire de candidature complété et signé par la direction d'unité
- Cliquer sur « Envoyer » à la fin du questionnaire en ligne
- S'assurer de la bonne réception du mail vous informant que votre candidature a bien été enregistrée dans l'application (Attention : pensez à regarder dans vos spams et messages indésirables)
- Si nécessaire, il est possible de modifier l'ensemble des informations renseignées dans le questionnaire ainsi que la pièce jointe jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.